

**ASSOCIATION DE PREVENTION DE SANTE AU TRAVAIL
D'INDRE ET LOIRE
En abrégé « APST 37 »
ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901
2 Avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 CHAMBRAY LÈS TOURS**

**RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 10 septembre 2020 à 12 h 15 sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents et représentés :

Représentants des employeurs :

L'ensemble des représentants des employeurs sont présents et représentés.

Sont absents :

Représentants des salariés :

L'ensemble des représentants des salariés sont absents.

Sont également présent Monsieur Hervé CIBOIT, Directeur de l'APST37, Madame Aline LANDOIS, Directrice adjointe et Madame Myriam RUSTAIN, Adjointe de Direction.

Il est effectué le constat du quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

- Lecture de la lettre reçue de la DIRECCTE le 1^{er} septembre 2020 ;
- Modifications éventuelles corrélatives des statuts ;
- Convocation d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire en préalable de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes de l'exercice 2019 ;
- Pouvoir à conférer.

1) LECTURE DE LA LETTRE RECUE DE LA DIRECCTE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

La lettre de la DIRECCTE est lue et commentée alinéa par alinéa par Monsieur CIBOIT.

2) MODIFICATIONS EVENTUELLES CORRELATIVES DES STATUTS

Monsieur CIBOIT lit article par article les propositions de modifications.

Après discussion et échange, la résolution ci-dessous est votée :

CD 1

Résolution n° 1 : Modifications corrélatives éventuelles des statuts

Faisant suite au courrier reçu de la DIRECCTE, le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance de l'ensemble des nouvelles modifications statutaires proposées et après avoir échangé sur ce sujet, approuve la présentation de nouvelles modifications statutaires en Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2020 pour délibération.

Cette résolution est :

- Adoptée à l'unanimité
- ~~Adoptée à l'unanimité moins _____ voix~~
- ~~Rejetée~~

3) CONVOCATION D'UNE NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN PREALABLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Résolution n° 2 : Convocation Assemblée Générale Mixte

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'APST37 décide d'amender la résolution n°5 adoptée par le Conseil d'Administration du 07 août 2020 et de convoquer une Assemblée Générale Mixte pour le 30 septembre 2020 à 14 heures, Immeuble Ecoparc, 2 Avenue du Professeur Alexandre Minkowski 37170 CHAMBRAY LÈS TOURS, au troisième étage, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modifications des statuts
- Pouvoir à conférer

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

- Lecture du rapport moral du Président
- Après lecture du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les comptes 2019 ainsi que le rapport sur les comptes annuels 2019 du Commissaire aux Comptes, approbation des comptes 2019
- Affectation du résultat
- Conventions des articles L 612-5 du Code du Commerce et L 4622-15 du Code du Travail et décisions à cet égard
- Ratification de la désignation des membres employeurs au Conseil d'Administration
- Réélection de l'ensemble des Administrateurs membres employeurs pour un mandat de 4 ans
- Ratification de la désignation des membres représentants des employeurs à la Commission de Contrôle désignés par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2019
- Désignation de membres représentants des employeurs à la Commission de Contrôle

Au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport médical du Médecin Coordonnateur associé au bilan des équipes IPRP

Cette résolution est :

- Adoptée à l'unanimité
- ~~Adoptée à l'unanimité moins _____ voix~~
- ~~Rejetée~~

CD 177
2

4) POUVOIR A CONFERER

La résolution ci-dessous est votée :

Résolution n° 3 : Pouvoirs à conférer

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Président Monsieur Didier DESASSIS et à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette résolution est :

- Adoptée à l'unanimité
- ~~Adoptée à l'unanimité moins _____ voix~~
- ~~Rejetée~~


Didier DESASSIS
Président


~~Cécile DELHOMME~~
~~Administrateur présent~~
e thomme

CD 127